

SERVICE SPÉCIALISÉ DÉVELOPPEMENT PÉDAGOGIQUE ET SOCIAL (DPS) SECONDAIRE

CLIENTÈLE

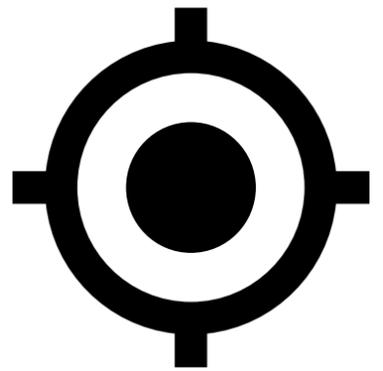


Les élèves qui fréquentent les classes DPS ont entre 12 et 21 ans et ont une **déficience intellectuelle légère à moyenne**. Malgré des déficits sur le plan fonctionnel, ils sont capables de se développer dans un **environnement scolaire régulier avec un soutien minimal**. La concomitance des troubles est souvent présente; certains ont un TSA, un trouble de langage ou de la communication, un trouble relevant de la psychopathologie, une déficience motrice, des difficultés comportementales ou d'autres difficultés.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Le service DPS a comme objectifs spécifiques d'accroître :

- la **participation sociale**;
- l'**intégration socioprofessionnelle**;
- l'**autonomie** des élèves ayant une déficience intellectuelle.



LES CLASSES

Les classes DPS sont intégrées au sein d'une école secondaire régulière. Elles sont à proximité de différentes classes ordinaires.

Une salle multifonctions (cuisine, atelier, rencontres, pliage de linge, etc.), située à proximité des classes, est à l'usage exclusif des élèves du service DPS. Ils partagent également les aires communes avec les autres élèves de l'école.

TRANSPORT

Les élèves peuvent bénéficier du transport scolaire vers l'école d'accueil selon les modalités prévues par la politique du Centre de services scolaire.

Possibilité de transport en berline ou minibus en fonction des besoins de l'élève et des ressources disponibles.

RESPONSALBILITÉS DES PARENTS

- Collaborer étroitement avec les intervenants en participant aux rencontres.
- Se rendre disponibles par contact téléphonique au besoin.
- S'impliquer dans le cheminement scolaire et comportemental de son enfant en utilisant des stratégies éducatives communes entre l'école et la maison.

APPROCHES PÉDAGOGIQUES

- L'enseignement explicite
- L'approche TEACCH (Traitement et éducation des enfants autistes ou souffrant de handicaps de communication apparentés)
- Outils visuels
- Langage conceptuel
- Scénarios sociaux
- Approches diversifiées pour l'apprentissage de la lecture
- Outils d'aide technologiques
- Stratégies d'interventions sensorielles



LES RESSOURCES

- Enseignants en adaptation scolaire
- Enseignants spécialistes en arts, musique, éducation physique et à la santé
- Éducateur spécialisé en tout temps
- Orthophoniste
- Psychologue ou psychoéducateur



PRINCIPES FONDAMENTAUX DE L'ACTION ÉDUCATIVE

- Considérer l'apprentissage comme un **processus actif**.
- Rendre les **activités d'apprentissage significantes**.
- Reconnaître la contribution des **connaissances antérieures** dans l'apprentissage.
- Faciliter les apprentissages en **réduisant la complexité des tâches**.
- Présenter à l'élève des **défis raisonnables**.
- Privilégier le circuit **visuel**.
- Attirer et contrôler l'**attention**.
- **Guider** l'apprentissage.
- Soutenir la **motivation**.
- Assurer la rétention des apprentissages par des **exercices répétés de pratique autonome**.
- Prévoir des **activités de transfert**.
- Favoriser la **communication**.

PROGRAMMES DE FORMATION

CAPS

(Compétences axées sur la **participation sociale**)

Pour les élèves entre 12 et 15 ans. Ce programme vise le développement de **5 compétences** :

- **Communiquer**
- **Interagir**
- **Exploiter l'information**
- **Agir avec méthode**
- **Agir de façon sécuritaire**

Le développement des compétences et l'acquisition des connaissances s'exercent dans des **contextes de la vie courante** (les **domaines de vie**).

La **finalité** du programme est de maximiser la **participation sociale** et l'**autodétermination**.

DÉFIS

(Démarche éducative favorisant l'intégration sociale)

Pour les élèves de 16 à 21 ans. Ce programme se divise en deux volets : **la formation disciplinaire de base** et **l'intégration sociale** qui comprend la formation personnelle et sociale et la **préparation au marché du travail** (classe-ateliers, stages internes et externes).

Une démarche de transition vers la vie active est planifiée pour chaque élève (**TEVA**).

La **finalité du programme** est le développement intégral et optimal de l'élève et l'insertion dans la société.

ATTESTATION DE COMPÉTENCES

L'élève reçoit une attestation de compétences lorsqu'il a, dans le programme DÉFIS :

- accumulé au moins 900 heures de formation dans les matières de base
- accumulé au moins 1000 heures dans les deux matières d'intégration sociale



Il est entendu que ce signet d'information devrait être complété d'un échange verbal entre les parents et l'école d'origine pour assurer une bonne compréhension de ce qu'est le service DPS.